

Image not found or type unknown



Heritage belle fille

Par **Jojob**, le **05/10/2020 à 14:16**

Bonjour Maître,
Je suis mariée sous le régime de la communauté j'ai une fille..je voudrais connaître mes droits d'héritage au décès de ma belle mère qui est veuve
Je vous remercie par avance de votre réponse,

Par **amajuris**, le **05/10/2020 à 15:22**

bonjour,
si par belle-mère, vous entendez la mère de votre mari, vous n'êtes pas héritière de votre belle-mère.
seul votre mari hérite de sa mère, et les biens reçus par succession sont des biens propres qui n'entrent pas dans la communauté.
salutations